Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 32 (1893)

Register: Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Table alphabétique des matières

du tome XXXII du Bulletin des lois.

(Année 1893.)

A.

nant l'organisation d'un —

représentation des — pour le Grand Conseil

Cercles électoraux. Décret fixant le chiffre de la

348

370

	Pages
Certificats d'origine. Arrêté du Conseil fédéral	
concernant les — à produire lors de l'impor-	
tation de marchandises en Suisse	38
Arrêté du Conseil fédéral concernant les — pour	
les marchandises provenant des Pays-Bas .	63
Arrêté du Conseil fédéral concernant les — à produire lors de l'importation de marchandises	
	66
en Suisse	00
les colis postaux venant de l'étranger	70
Chemins de fer. Loi fédérale additionnelle à la	
loi concernant la durée du travail dans l'ex-	
ploitation des — et des autres entreprises de	
transport (télégraphes)	19
Ordonnance concernant l'exécution de ladite loi	82
Loi fédérale concernant les questions de droit	
relatives aux voies de raccordement entre le	
réseau des — suisses et des établissements	
industriels	189
Loi fédérale sur les transports par — et bateaux	
à vapeur	262
Règlement d'exécution pour la loi fédérale sur	
les transports par — et bateaux à vapeur :	380
Cholèra. Règlement concernant les mesures pro-	
tectrices à prendre contre le	302
Constitution cantonale. Arrêté concernant la re-	
vision de la — du 31 juillet 1846	
Constitution du canton de Berne	114
Constitution du canton de Berne	142
- Arrêté fédéral accordant la garantie fédérale à	
la — du 4 juin 1893	492

	Pages
Constitution fédérale. Arrêté fédéral interprétant l'article 32 bis de la — concernant la distil-	
lation du vin, des fruits, etc	1
Convention de commerce entre la Suisse et l'Espagne	472
Convention de commerce entre la Suisse et la Roumanie	49
Convention postale universelle. Modification de l'article 16, chiffre 1, lettre a, de la — .	353
Convention téléphonique entre la Suisse et la France	172
D.	
Distillation du vin, des fruits, etc. V. Constitution fédérale.	
Douanes. Loi fédérale sur les —	324
les — du 28 juin 1893	387
Drapeau rouge. Arrêté interdisant les exhibitions du —	180
Durée du travail. V. Chemins de fer.	
E.	
Epizooties. Dénonciation de la convention conclue entre la Suisse et l'Autriche-Hongrie dans le	
but d'empêcher la propagation des — par le	90
trafic du bétail	20
du règlement du 14 octobre 1887 pour l'exé-	
cution des lois fédérales du 8 février 1872,	
Année 1893 3	9

— 498 —	
	Domos
du 19 juillet 1873 et du 1 ^{er} juillet 1886 sur les mesures à prendre pour combattre les — (mesures de police sanitaires appliquées aux viandaget characteries de prevenence étrangère)	Pages
viandes et charcuteries de provenance étrangère)	364
Espagne. V. Convention de commerce.	
Estimations cadastrales. Décret concernant la revision des —	184
Etats trimestriels des contrats soumis aux droits fiscaux. Circulaire du Conseil-exécutif à l'intendance des impôts, aux préfets et aux	
notaires de préfecture, concernant des — .	143
Extradition. V. Traité.	
F.	
Fabriques. Arrêté du Conseil fédéral concernant le travail de nuit et le travail du dimanche dans les —	25
	20
France. V. Convention téléphonique; traité d'extradition.	
Franchise de droits. V. Péages.	
G.	
Grand Conseil. Décret fixant le chiffre de la re- présentation des cercles électoraux pour le —	370
H.	
Haute-Savoie. Arrêté du Conseil fédéral concernant les importations des zones franches de	
la — et du pays de Gex	89

_ 499 _	
I.	Pages
Impôt des fortunes. Loi portant modification de la loi du 15 mars 1856 sur l'.—	182
Indemnités d'équipement. V. Officiers.	*
Inspecteurs des viandes. Instructions pour les —	2
L.	
Landsturm. Ordonnance concernant l'habillement, l'équipement et l'armement des officiers et	
adjudants sous-officiers et des médecins du —	0.0
non encore incorporés	80
l'équipement du —	356
Laufon-Zwingen. Décret concernant la reconnais- sance de l'association catholique chrétienne	
de — comme paroisse	85
M.	(a.)
Musée national suisse. Décret ayant pour objet	
de changer le nom de la fondation appelée —	112
Ο.	
Officiers. Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'ordonnance du 24 avril 1855 sur la nomination	
et la promotion des — et des sous-officiers	71
Ordonnance concernant les indemnités d'équipe- ment et la remise d'effets d'équipement aux —,	
adjudants sous-officiers et médecins sans grade	94.
Arrêté du Conseil fédéral concernant le service militaire des — et des sous-officiers insolvables	
ou sous tutelle	355

	Pages
Organisation judiciaire fédérale. Loi fédérale	
sur l' –	
- P. 0	
Pays-Bas. V. Certificats d'origine.	
Péages. Arrêté du Conseil fédéral concernant les	
mesures prises pour réprimer l'abus de la	X 1 1 1
franchise de droits accordée par l'article 2,	
lettre f, de la loi fédérale sur les —.	68
Pêche. Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 7	····
du règlement d'exécution pour la loi fédérale	
surblate—Ini, a	37
Police cantonale. Loi concernant l'organisation	
de la —	74
Portugal. V. Union internationale pour la pro- tection de la propriété industrielle.	
Professions ambulantes. Arrêté modifiant l'ordon- nance pour l'exécution de la loi du 24 mars	t.v.v
1878 sur les —	
	01
is the second constant of ${f R}_{f eq}$. The ${f R}_{f eq}$	
Rations de fourrage. Arrêté fédéral modifiant	
celui du 16 juin 1882 relatif à la bonification	
de — en temps de paix	57
Restitution des effets d'armement, d'habillement	
et d'équipement des sous-officiers et soldats.	12
Ordonnance concernant la —	359
Revision des estimations cadastrales. Décret	
concernant la —	184

Roumanie. V. Convention de commerce.	Pages
Routes de 4 ^e classe. Ordonnance concernant l'application de la loi sur la participation de l'Etat à l'entretien de —	21
S.	
Sceau de préfecture. Circulaire du Conseil-exécutif aux préfets concernant le remplacement du — par un timbre	350
Souliers d'ordonnance. Arrêté fédéral concernant la remise de — aux recrues et aux hommes incorporés dans les troupes à pied et dans	V., 1
le train	59
Tir volontaire. Règlement sur l'encouragement du —	41
Traité d'extradition franco-suisse. Déclaration entre la Suisse et la France concernant l'extension à la Tunisie du — du 9 juillet 1869	64
Traitement des fonctionnaires forestiers supérieurs. V. Zone forestière fédérale.	
Transports. V. Chemins de fer. U.	1 S
Union internationale pour la protection de la propriété industrielle. Accession du l'ortugal aux arrangements conclus à la conférence de	
Madrid	354

- 502 $-$	
Union postale universelle. V. Convention postale.	
Université. Règlement concernant la discipline de l' —	
Y.	
Vente du pain. Ordonnance concernant la — . 177	
Viandes. V. Inspecteurs des viandes.	
Viandes et charcuteries de provenance étrangère. V. Epizooties.	
Voies de raccordement. V. Chemins de fer.	
$oldsymbol{Z}_{oldsymbol{\cdot}}$	
Zone forestière fédérale. Arrêté fédéral concernant	
l'allocation de subventions fédérales au traite-	
ment des fonctionnaires forestiers supérieurs	
dans les cantons de la —	